

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 15/04/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif 4 (APBR) au budget général de l'Union pour l'exercice 2008, en vue de budgétiser l'excédent budgétaire de 2007.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif n° 4/2008 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007.

Cet excédent se monte à 1.528.833.290 EUR (si l'on exclut le solde net vis-à-vis de l'AELE-EEE) et devra être inscrit au budget 2008.

L'enregistrement de l'excédent peut être analysé de la manière suivante:

- Recettes de l'exercice : 117.562.980.129,91 EUR
- Paiements sur crédits de l'exercice : -113.027.971.812,19 EUR
- Crédits de paiement reportés à l'exercice N+1 : -3.114.011.336,73 EUR
- Crédits AELE reportés de l'exercice : -2.103.751,46 EUR
- Annulation de crédits inutilisés reportés de l'exercice N-1 : 246.263.210,47 EUR
- Différences de change de l'exercice : -123.510.791,35 EUR
- **Résultat de l'exécution du budget 2007 : 1.541.645.648,65 EUR**

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour chaque État membre sera également influencée par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres (RPT, TVA et RNB), y compris celle du montant de la correction britannique.